

SÉANCE DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025

Délib n° D2025-11-04-16

16- DOMAINE PUBLIC – DENOMINATION DE LA VENELLE A CHEMELLIER

Convocation du 24/10/2025

Conseillers en exercice : 47

Pt 1 à 23

Présents	33
Procurations	7
Votants	40

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de novembre, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARGEL Thierry	GUELARD Thomas	LEROUX Eric
BAZIN Patrice	GUERET Lydie	MERCIER Jean-Marc
BOUJU Isabelle	GUILLEMOT Lionel	MORON Olivier
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	PERCEVAULT Erick
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAMOUREUX Frédéric	PLESSIS Fabien
DERSOIR Armelle	LAROCHE Florence	RABOUCIN Céline
DROUET Ghislaine	LE MASLE Didier	ROSELIER Alain
DROUIN Nadia	LEBEL Bruno	ROUSSEL Mathieu
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	RUILLARD Valérie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	SAUVAITRE Marie
	LEROUGE Eric	SOURISSEAU Sylvie
		TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARANGER Jocelyn	à BRUNIER-COULIN Marie-Pierre
BOUGEOIS Bernard	à RUILLARD Valérie
DESME Francine	à BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à ROUSSEL Mathieu
GODARD Claire	à LECLERC Alice
GUILLET Monique	à GUERET Lydie
PERCHER Aurélie	à ROSELIER Alain

Absents

BERTHAUD Claire - excusée
BOULTAREAU Manon – excusée
DURAND-JALIER Agnès
GALLIEN Adeline
GOULU Isabelle
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : LEROUGE Eric

DOMAINE PUBLIC – DENOMINATION DE LA VENELLE A CHEMELLIER

Mme le Maire donne la parole à M. MERCIER, Maire délégué de CHEMELLIER, qui rappelle à l'assemblée que conformément aux articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. De plus, il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Aussi, il est proposé d'attribuer le nom de la venelle reliant la rue des Tilleuls à la rue Petit Sigogne, comme indiqué ci-dessous avec la dénomination suivante :

- **Allée de la Margelle** – parcelles AB 192 (171m²), 249 (62m²), 253 (26m²), 276 (58m²), 278 (45m²), 279 (16m²) et 280 (218 m²)



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

40 VOIX POUR

O VOIX CONTRE

O ABSTENTION

APPROUVE l'attribution du nom de « Allée de la Margelle » pour la venelle située entre la rue du Petit Sigoigne et la rue des Tilleuls à Chemellier

CHARGE Mme le Maire de transmettre l'information aux interlocuteurs concernés pour intégration de ce nom de voie (Communauté de Communes, la Poste, etc.)

AUTORISE et CHARGE Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération

Rendu exécutoire par
Télétransmission en préfecture et publication le 07/11/2025

Le secrétaire de séance Eric LEROUUGE

Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

